

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 25 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni salle Lucien Labrune, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 31 mars 2021.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Caroline BERTHOLET, Carine BOUCHON, Rui DA SILVA SANTOS, Emmanuel DUFOUR, Martine FERRANDON, Marc-Anthony LINDRON, Pauline MELOUX-GARAVAGLIA, Henri POITEVIN, Sylvain PRUGNEAU, Stéphanie VISINONI.

Était excusé : Monsieur Henri POITEVIN.

Madame Pauline MELOUX-GARAVAGLIA a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

❖ Acquisition matériel électoral

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'acquisition d'un isoloir PMR au sein du dispositif de solidarité départementale 2021.

Monsieur le Maire présente les propositions reçues (prix unitaire HT) :

	FABREGUE	DOUBLET	COMAT ET VALCO
Isoloir PMR	242,55	329,00	390,00
Ecran urne	116,865	99,00	186,00
Ecran assesseur	93,47	99,00	135,00
Frais port	0,00	60,00	49,00
TOTAL	452,89	587,00	760,00

La société Fabrègue étant en rupture de stock d'isoloirs PMR, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de la société DOUBLET pour l'achat d'un isoloir PMR, 2 écrans de protection pour les urnes et 3 écrans de protections assesseurs pour un montant total de 884,00 euros HT soit 1 060,80 euros TTC.

L'achat des parois de protection fait l'objet d'un remboursement par l'État d'un montant maximum de 300,00 euros.

❖ Entretien des fossés

Monsieur Sylvain PRUGNEAU, adjoint délégué à la voirie, donne connaissance à l'assemblée des propositions de prix reçues pour l'entretien des fossés et le nettoyage de la décharge communale :

	Curage des fossés au mètre linéaire	Nettoyage décharge
Trans-Chatillonnais	1,90 €	Pas de réponse
Syndicat voirie Ygrande	1,65 €	1 200,00 €
Bondoux TP	2,50 €	1 250,00 €

Au moment du vote, Monsieur Marc-Anthony LINDRON, exerçant au syndicat d'Ygrande, se retire de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de retenir le Syndicat Mixte de Création et d'Entretien des Chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault pour les travaux ci-dessus.

❖ Aménagement d'une aire de jeux

Madame Stéphanie VISINONI, adjointe déléguée aux bâtiments, donne connaissance à l'assemblée des offres reçues pour l'installation d'une aire de jeux à proximité de l'aire de pique-nique :

	<i>Jeux : Jeu ressort + balançoire horizontale + Stricture</i>	<i>Pose, montage, panneau, contrôle</i>	<i>TOTAL</i>
MEFRAN	6 900,00 € HT	3 200,00 € HT	10 100,00 €
MANUTAN	7 518,30 € HT	2 992,40 € HT	10 570,70 €
COMAT & VALCO	5 729,15 € HT	195,00 € (panneau) Pas de réponse pour le montage et la pose)	5 924,15 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDENT de retenir la proposition établie par la société MEFRAN, l'entreprise COMAT & VALCO n'ayant pas établi d'offre pour la pose et le montage des jeux.

❖ Avis schéma de cohérence territoriale du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération du 4 mai 2021, le conseil syndical du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a approuvé le bilan de concertation et l'arrêt du projet du SCOT en conformité avec les articles R. 143-7 et L.103-6 du code de l'urbanisme.

La commune de DEUX-CHAISES a été destinataire comme l'ensemble des 90 communes et les 5 EPCI du PETR, de l'ensemble du projet de SCoT (délibération, annexes et 10 pièces du SCoT) sous ce lien :

<https://vallee2.fr/revision-partielle-du-scot/documents-du-scot-reviser/>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet l'avis suivant : AVIS FAVORABLE.

Questions diverses

- Monsieur PRUGNEAU expose un compte-rendu de sa rencontre avec la société SIGNALOC concernant la fourniture et la pose des panneaux nécessaires à la réalisation du plan d'adressage. Plusieurs devis seront demandés.
- Madame FERRANDON présente les deux devis reçus pour la restauration de la statuette de la Vierge à l'Enfant présente à l'église Saint-Denis. Une demande de subvention pourrait être déposée auprès de la Fondation du Patrimoine. La finalisation de ce projet sera étudiée lors d'une prochaine réunion.
- Monsieur le Maire fait le point sur les différents sinistres en cours :
 1. Incendie au camping : la commune attend la réponse de Groupama avant de pouvoir remplacer le boîtier électrique. En ce qui concerne la végétation, il faut attendre de constater si celle-ci repart ou non.
 2. Effraction et vol à la salle Lucien Labrune : Groupama a conclu que les signes observés lors de l'expertise ne permettent pas l'intrusion d'une personne. Monsieur le Maire a immédiatement contesté cette décision. Le dossier va à nouveau être examiné.
 3. Déversement d'une cuve de fuel au lieu-dit « Le Tremblay » : Groupama refuse la prise en charge du sinistre, il appartient au propriétaire de l'habitation de prendre en charge les frais de pompage nécessaires à la dépollution de sa propriété.
- Un tour de table est effectué afin de connaître les disponibilités de chaque conseiller pour la tenue du bureau de vote lors des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains.

Pour extrait conforme,
Le Maire